

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant HALTE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE L'ENVOLÉE	Numéro de permis 2009905	Date d'inspection Le 07 juin 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire l'Envolée		Numéro de téléphone (506) 336-3024	
Adresse 135 rue de l'École Shippagan NB E8S 3H1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés à la porte sont conformes.
- Les dossiers financiers sont tenus sur les lieux d'exploitation.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.

Pendant ma surveillance les enfants étaient en jeux libres, pas longtemps, et l'éducatrice en charge à demander que les enfants aillent à tour de rôle à la salle de bain avant d'aller terminée la journée à l'extérieur.

original signé par  
Sylvie Richardson

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 juin 2022

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Émilie Mallet

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 juin 2022

\_\_\_\_\_  
Date